



7 décembre 2009

## **Contribution du mouvement ATD Quart Monde du Canada à la consultation sur le deuxième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

### **La lutte contre la pauvreté : une démarche de respect des droits humains**

Les personnes en situation de pauvreté nous disent souvent qu'elles se sentent atteintes dans leur dignité, qu'elles ne se sentent pas respectées autant que d'autres personnes. Elles souffrent de préjugés.

Pour changer cela il y a besoin du changement du regard des individus ainsi que de mesures collectives y compris au niveau provincial.

### **Rendre justiciables les droits économiques et sociaux**

Au niveau de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, il est pratiquement impossible de s'appuyer sur les articles concernant les droits économiques et sociaux pour invalider des dispositions prévues par la loi.

Nous recommandons la préséance de la Charte sur les lois ordinaires pour les droits économiques et sociaux, comme c'est déjà le cas pour les droits civils et politiques.

### **Honorer les engagements dans le cadre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)**

En 1976, le Canada, avec l'accord du Québec, s'est engagé à respecter le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le Québec doit faire sa part, en complémentarité avec le fédéral, pour faire des progrès, notamment pour mieux garantir le droit des personnes à faible revenu à un logement décent et pour améliorer les conditions de vie des populations autochtones.

Nous recommandons aussi que le Québec demande au gouvernement fédéral l'amélioration des procédures de consultation de la société civile pour l'évaluation des engagements du PIDESC et s'y emploie lui-même au niveau de la province, sans attendre le fédéral.

## **Nous appuyons les recommandations de la pétition « Mission collective : bâtir un Québec sans pauvreté »**

Nous tenons à rappeler que cette pétition a été signée par près de 100 000 personnes et que plus de 1 000 personnes se sont déplacées pour son dépôt à l'Assemblée nationale le 14 mai 2009.

Voici les 3 recommandations de la pétition, que nous appuyons<sup>1</sup> :

- que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient accès, sans discrimination, à des services publics universels de qualité;
- que le salaire minimum soit fixé à 10,66 \$/heure et révisé annuellement afin qu'une personne seule travaillant 40 heures/semaine sorte de la pauvreté;
- que les protections publiques soient haussées et ajustées annuellement pour assurer à toute personne un revenu au moins égal à la mesure du panier de consommation, soit 13 462 \$/an (2008), afin de préserver sa santé et sa dignité.

## **Les avis du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté, des recommandations intéressantes**

L'une des membres d'ATD Quart Monde est membre du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté, organe créé en 2006 en application de la loi visant à lutter contre la pauvreté. Ainsi nous avons pu suivre de près les travaux et les publications du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté.

Les quatre avis publiés contiennent 61 recommandations que nous estimons globalement valables, sauf exception, parce qu'elles sont le fruit d'un travail en commun entre partenaires de milieux différents, qui ont fait l'effort de consulter d'autres et de se documenter.

Nous recommandons que le gouvernement fasse connaître le suivi qu'il donne (ou compte donner) pour chaque recommandation du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et que ce soit inscrit dans le 2<sup>ème</sup> plan d'action gouvernemental pour la lutte à la pauvreté.

---

<sup>1</sup> Le mouvement ATD Quart Monde du Canada a envoyé une lettre d'appui à la pétition « Mission collective : bâtir un Québec sans pauvreté » au Ministre de l'emploi et de la solidarité sociale (lettre du 29 mai 2008).

La recommandation 2 dans l'avis « Améliorer le revenu des personnes et des familles – le choix d'un meilleur avenir » est insuffisante : augmenter le soutien financier minimal à un niveau qui correspond à 80% de la Mesure du panier de consommation (MPC) ne peut être qu'un premier pas vers une augmentation au niveau de 100% de la MPC. Avec un revenu en dessous du niveau de la MPC, le risque d'atteinte à la santé et à la dignité de la personne est très élevé.

Nous recommandons que le gouvernement vise le soutien financier minimal au niveau de la MPC et programme les étapes d'augmentation pour atteindre ce niveau au plus tard en 2013.

## Autres recommandations

Parmi nos membres, nous comptons des personnes en situation de pauvreté ainsi que des personnes qui sont proches de celles-ci dans leur milieu de vie ou de travail. Elles signalent plusieurs problèmes et injustices auxquels des personnes en situation de pauvreté sont confrontées.

- A présent les personnes malentendantes ayant un emploi peuvent faire valoir le droit à une paire de prothèses auditives; mais les personnes malentendantes sans emploi n'ont droit qu'à une seule prothèse (et pas deux). Pour la personne en emploi, en cas de bris, les réparations sur la deuxième prothèse ne sont plus couvertes dès que la personne perd son emploi.<sup>2</sup>. Pour des personnes qui ont une déficience auditive aux deux oreilles, cela compromet leur vie sociale; cela limite de beaucoup leurs capacités de communication dans toutes sortes de situations et notamment aussi lors de démarches de recherche de formation ou d'emploi. Nous estimons que c'est une discrimination insupportable, contraire au respect des droits humains.

Nous recommandons le droit à deux prothèses auditives pour toute personne ayant une déficience auditive substantielle aux deux oreilles (comprenant la couverture de l'achat, des piles, des réparations, du remplacement).

- À la Régie du logement, même s'il y a eu une amélioration en 2008-2009, les différences dans les délais de traitement des plaintes restent problématiques. Le délai avant audience pour le non-paiement de loyer était de seulement 40 jours en moyenne tandis que les délais pour des plaintes jugées moins urgentes, le plus souvent déposées par des locataires, pouvaient aller de 6 à 16 mois en moyenne, selon la catégorie<sup>3</sup>. Les personnes en situation de pauvreté ont toujours de la difficulté à trouver un logement à louer, qui est de qualité correcte et à un prix abordable. Elles ont grandement besoin d'une Régie du logement efficace.

---

<sup>2</sup> Voir [http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurancemaladie/serv\\_couv\\_queb/aides\\_auditives\\_sc.shtml](http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurancemaladie/serv_couv_queb/aides_auditives_sc.shtml).

<sup>3</sup> Source : le rapport annuel de la Régie du logement 2008-2009.

Nous recommandons d'accorder à la Régie du logement les moyens de rattraper les retards et de raccourcir les délais de traitement des plaintes autres que le non-paiement de loyer.

- Trop souvent, les personnes à faible revenu n'ont pas accès à un logement de qualité suffisante. Plusieurs municipalités se sont déjà dotées d'un code du logement. Pour lutter mieux contre l'insalubrité des logements, il faudrait un code qui s'applique à tout le territoire du Québec.

Nous recommandons de créer un code du logement provincial, afin de fixer les conditions minimales de santé et de sécurité d'un logement.

- Puisque le logement est un besoin essentiel, l'évolution des loyers ne devrait pas être régie uniquement par les lois du marché. La Régie du logement fixe à chaque année l'augmentation jugée raisonnable. Afin que des locataires qui occupent un nouveau logement puissent vérifier si leur nouveau loyer est raisonnable, il faudrait qu'ils connaissent le loyer que payaient les occupants précédents du logement. L'accès à cette information n'est pas garanti à présent.

Nous recommandons de créer un registre des baux afin de rendre plus effectif le contrôle de l'évolution des loyer.

- Le programme Éconologis contribue à diminuer les dépenses d'énergie des ménages à faible revenu tout en augmentant le confort du logement. Il y a certains groupes de personnes qui ne sont pas admissibles au programme à présent et qui pourtant en auraient besoin :
  - . les personnes immigrantes qui sont arrivées au Canada depuis moins de 3 mois;
  - . les personnes ayant le chauffage au bois comme moyen de chauffage principal;
  - . les personnes qui résident en appartements chauffés (immeubles à chauffage collectif).

Nous recommandons de rendre le programme Éconologis encore plus accessible en général et pour les groupes mentionnés en particulier.

Même au cas où le programme Rénoclimat serait rendu accessible à des ménages à faible revenu, nous recommandons fortement le maintien du programme Éconologis, parce que le programme Rénoclimat MFR passera par une période de démarrage et à plus long terme, moins de ménages à faible revenu seront admissibles à Rénoclimat MFR par rapport à Éconologis.

- Le nombre de locataires qui consacrent plus de 30% de leur revenu aux dépenses de loyer ne diminue pas. Le taux a augmenté de 18,3% à 19,5% entre 2001 et 2006 au Québec. Cela indique autant la nécessité d'augmenter les revenus les plus bas, que de créer plus de logement social.

Nous recommandons de créer plus de logements sociaux avec des loyers plafonnés à 25% du revenu pour les ménages à faible revenu.

- Les prix de l'énergie ont augmenté beaucoup les dernières années. Le prix de l'électricité a augmenté de 18,2% depuis 2004, alors que l'inflation pour la même période s'élevait à 10,4%. Sachant que les ménages à faible revenu consacrent une plus large part de leur budget à l'énergie que les ménages à revenu plus élevé, il convient d'augmenter le revenu disponible des ménages à faible revenu.

Voilà pourquoi nous recommandons que soient appliquées les recommandations 2, 3 et 4 de l'avis du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté sur les répercussions des hausses tarifaires.<sup>4</sup>

- La pénurie de places en CPE est problématique pour toutes les familles, mais en particulier pour les familles à faible revenu : l'alternance de période d'emploi et de chômage, des emplois à horaires atypiques, diminuent leurs chances de garder ou d'obtenir des places en garderie. Une longue liste d'attente et l'absence de solutions alternatives compromettent l'accès à l'emploi ou à la formation pour bien des mères et pères de famille.

Nous recommandons d'augmenter le nombre de places en CPE dans les secteurs de pénurie et de les rendre plus accessibles pour des familles à faible revenu.

Les familles en attente du statut de réfugié n'ont pas droit à des places en CPE; cela compromet les possibilités d'intégration comme le travail ou la participation à des programmes de francisation.

Nous recommandons de donner accès aux CPE aux familles en attente du statut de réfugié.

---

<sup>4</sup> Avis « Les répercussions des hausses tarifaires sur les conditions de vie des personnes à faible revenu » du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté;

- recommandation 2 : Que le gouvernement du Québec procède, dès maintenant, à la pleine indexation des prestations d'aide sociale pour l'ensemble des prestataires, et qu'il applique cette pleine indexation annuelle jusqu'à ce que soit complété le processus prévu dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour établir le montant de la prestation minimale à l'aide sociale.

- recommandation 3 : Que l'indice d'augmentation des prix utilisé pour indexer les prestations versées en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles soit fondé sur les augmentations des prix des besoins de base : logement, nourriture, habillement et transport.

- recommandation 4 : Que ce principe d'indexation en fonction de l'augmentation des prix des biens et services visés par les allocations ou par les autres mesures fiscales ou d'aide financière qui ont pour objectif de soutenir le revenu des personnes et des familles, s'applique à l'ensemble des mesures ou programmes gouvernementaux.

- La distinction entre les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et celles qui n'en ont pas pour fixer des montants différents de la prestation de l'aide de dernier recours est injuste et stigmatisante.

Nous recommandons de reconnaître à chaque personne le droit à la couverture de ses besoins essentiels et d'abolir les catégories de contraintes à l'emploi pour l'aide de dernier recours.<sup>5</sup>

- La commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale a recommandé l'abandon de la consigne sur les canettes et les bouteilles de plastique à usage unique.<sup>6</sup> Si le gouvernement décidait d'appliquer cette recommandation, cela causerait une perte de revenu pour les personnes à faible revenu qui collectent ces contenants.

En reconnaissance de cette activité positive et écologique nous recommandons qu'au cas de l'abolition de la consigne sur les contenant à usage unique, le gouvernement prenne simultanément des mesures pour compenser cette perte de revenu, par exemple par une hausse significative des minima sociaux (dont l'aide de dernier recours et le salaire minimum).

- La situation des personnes itinérantes est préoccupante. Elles doivent pouvoir bénéficier le plus possible des services et programmes offerts à l'ensemble de la population, et aussi avoir accès à des ressources diversifiés, qui répondent à leur situation particulièrement difficile et qui leur permettent de retrouver des conditions de vie meilleures.

Nous croyons à la nécessité d'une politique en itinérance, demandée par le Réseau Solidarité Itinérance du Québec et validée par la Commission parlementaire sur l'itinérance.<sup>7</sup>

---+ + +---

---

<sup>5</sup> Le mouvement ATD Quart Monde du Canada a envoyé une lettre d'appui à la demande du Front commun des personnes assistées sociales du Québec de mettre fin aux catégories "APTE" et "INAPTE" à l'aide sociale (lettre du 9 octobre 2009).

<sup>6</sup> source : <http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/commissions/cte/Rapport-matiere-residuelle.pdf>.

<sup>7</sup> Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance au Québec, rendu public le 4 nov. 2009 : <http://www.assnat.qc.ca/FRA/39legislature1/commissions/CSSS/ItineranceNovembre2009.pdf>.